UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.349.2026.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

NOUVELLE-ZÉLANDE : NOTIFICATION EN VERTU DE L'ALINÉA B) DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 22[1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 septembre 2026.

(Traduction) (Original : anglais)

… La Nouvelle-Zélande n'est actuellement pas en mesure d'accepter les amendements à l'annexe A adoptés par la décision SC-12/9 de la Conférence des Parties, concernant l'inscription du chlorpyrifos.

***

Le 16 septembre 2026

[1] Voir notification dépositaire C.N.672.2025.TREATIES-XXVII.15 du 16 décembre 2025 (Amendements à l'annexe A).